

Communication du cabinet de Madame la Ministre Christie MORREALE à l'attention des Maisons de repos, Maisons de repos et de soin, Maisons de soins psychiatriques suite aux décisions du Comité de concertation du 16/10/2020.

Relais de la communication : l'AVIQ

Concerne : Maisons de repos et maisons de repos et de soins- Maisons de Soins Psychiatriques - suite des décisions du CODECO du 16 octobre 2020

Madame, Monsieur les Directeurs.rices,

Suite aux décisions du Comité de Concertation du 16 octobre 2020, le cabinet de Madame la Ministre MORREALE vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

- Le Comité de concertation a pris connaissance de la situation épidémiologique préoccupante, qui place depuis aujourd'hui l'ensemble du pays au niveau d'alerte 4 du baromètre COVID-19 (niveau d'alerte très élevé) ;
- Etant donné que :
 - o Les contacts rapprochés sont limités à 1 personne maximum ;
 - o Les rassemblements privés avec respect de la distanciation physique sont limités à 4 personnes pendant deux semaines, toujours les mêmes ;
- Des nouvelles mesures doivent être adaptées à la vie en collectivité des MR et MRS, dès lors:
 - o Pendant 15 jours, les mêmes 4 visiteurs, à raison de 2 visiteurs en même temps (2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant de moins de 12 ans) seront autorisés à venir rendre visite à leur proche ;
 - o Le port du masque chirurgical est obligatoire pour les visiteurs et dans la mesure du possible pour le résident. Si le port du masque s'avère impossible pour ce dernier, une visière peut être proposée. Le matériel de protection devra être porté tout au long de la visite, de l'entrée du visiteur dans l'établissement à sa sortie ;
 - o Une hygiène des mains scrupuleuse et méticuleuse devra être réalisée par les visiteurs et le résident au début de la visite et à son issue ;
 - o La distanciation physique de 1m50 doit être respectée ;
 - o Il est nécessaire **et** primordial de maintenir un contact et un lien social entre les résidents et leurs proches ;
 - o Il est vivement recommandé aux établissements d'adapter l'organisation de la vie en communauté en favorisant des bulles par étage / aile / unité de vie, en privilégiant des équipes de professionnels fixes dédiées à ces bulles et ce, afin d'assurer un suivi de contacts performant et prendre des mesures adéquates en cas d'apparition de symptômes et de cohortage ;

- Dès la finalisation du Baromètre au niveau fédéral, une nouvelle circulaire sera communiquée à l'ensemble des opérateurs ;
- Concernant les Maisons de repos et Maisons de repos et de soin ladite circulaire abrogera celle du 28 août et reprendra des dispositions spécifiques à chaque niveau d'alerte ;
- Concernant les Maisons de Soins Psychiatriques ladite circulaire abrogera celle du 29 juillet et reprendra des dispositions spécifiques à chaque niveau d'alerte ;
- Nous vous rappelons également divers outils de gestion de l'épidémie (de la gestion du risque - par les mesures d'hygiène, les affiches rappelant les gestes barrières notamment - à la gestion de crise par ces mêmes mesures d'hygiène et jusqu'aux mesures de cohortage s'il échet) sont disponibles sur le site de l'AVIQ à l'attention des établissements via les liens suivants :
- <https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>;
- <https://rise.articulate.com/share/GlxWu9MrJsaBRwfc-8-5vxnnsiMhz9z#/> (webinaire de la CRB et de MSF)
- Et le dernier en date <https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils#mesures-d-hygiene> (dernier webinaire par les Equipes Mobiles d'Urgence de l'AVIQ « Les maisons de repos face au Covid-19 – Bonnes pratiques ») – **à visionner ABSOLUMENT (mention de l'AVIQ)**